



## PROGRAMME DE FORMATION

### Élargir ses compétences de formateur PRAP IBC à celles du PRAP 2S

#### Objectifs

Transférer ses compétences de formateur PRAP IBC à celles du formateur PRAP 2S en matière :  
D'élaboration de projet de formation-action PRAP  
D'observation et d'analyse des risques liés à l'activité physique pour les établissements.  
De propositions de pistes d'amélioration et de leur suivi spécifique aux établissements.  
D'organisation, d'animation et d'évaluation d'une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

#### Public concerné et pré requis

Être à jour de son certificat de formateur PRAP IBC.  
Attestation « Base en prévention » obtenue auprès du réseau prévention.

#### Documents délivrés

Tous les documents prévus par le document de référence de l'INRS.

#### Modes pédagogiques

Périodes en formation présentielle basées sur des mises en situation, échanges, exposés interactifs, démonstrations pratiques et simulations.

#### Compétences visées et contenu

- \* Accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP.
- \* Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration.
- \* Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'établissement.
- \* Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- \* Utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- \* Choisir et mettre en œuvre un accompagnement à la mobilisation du bénéficiaire.

#### Dispositif et suivi d'évaluation

Évaluation certificative. Une attestation de validation des acquis sera remise aux participants qui ont satisfait aux épreuves d'évaluations.



Max. 10  
Personnes



Formateur de  
formateur PRAP  
2S



28 heures  
4 jours



Chaque fois  
que jugé  
nécessaire